

# Intervention de Goupilleau (de Montaigu) sur le rapport de Carrier concernant l'emprisonnement du brigand Charette, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

Philippe Charles Aimé Goupilleau de Montaigu, Bertrand Barrère de Vieuzac

## Citer ce document / Cite this document :

Goupilleau de Montaigu Philippe Charles Aimé, Barrère de Vieuzac Bertrand. Intervention de Goupilleau (de Montaigu) sur le rapport de Carrier concernant l'emprisonnement du brigand Charette, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 123;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30312\\_t1\\_0123\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30312_t1_0123_0000_18)

Fichier pdf généré le 22/01/2023

LE PRESIDENT remercie, au nom de la patrie, la société populaire du Temple.

Je viens, dit le CAVALIER JACOBIN, faire mon serment. Je pars dans trois ou quatre jours pour la frontière. Je n'en reviendrai point tant qu'un ennemi de la république française, de la liberté et de l'égalité, osera s'y montrer.

(Chaque circonstance de cette scène a été vivement applaudie) (1).

### 39

Un membre [CARRIER] donne lecture d'une lettre du général Turreau, en date du 12 ventôse, qui annonce que les troupes aux ordres du général Huché, stationnées à Cholet, ont passé au fil de l'épée 500 brigands et que Cathelinière, l'un des chefs de brigands, que l'on cherchoit depuis long temps, a enfin été trouvé chez lui, caché dans un pressoir; que sa tête vient de payer ses forfaits, et que, de son aveu, le rassemblement de 3,000 hommes qu'il commandoit a été dispersé par son absence (2).

CARRIER. Je reçois une lettre du général Turreau; je vais la lire à l'Assemblée.

[Nantes, 12 vent. II]

« Citoyen représentant, le général de brigade Huché, commandant les troupes stationnées à Cholet, dans une sortie que j'ai ordonnée, a passé au fil de la baïonnette cinq cents brigands; ils ont voulu faire quelques résistance, mais la valeur des républicains l'a bientôt emporté sur la témérité de ces fanatiques.

Cathelinière, blessé dangereusement, que l'on faisait chercher depuis quelques temps, a enfin été trouvé chez lui, caché dans un pressoir. Sa tête vient de payer ses forfaits. De son aveu, le rassemblement de trois mille hommes qu'il commandait a été dispersé par son absence. Espérons que bientôt Charette suivra son complice. (On applaudit.)

CARRIER. Je vous apprends avec satisfaction que ce Cathelinière est le chef des brigands le plus fameux après Charette. C'est lui qui nous inquiéta pour les subsistances dans la forêt de Prinçai. La tête de ce chef étant tombée, le rassemblement qu'il commandait est dissipé. Il ne nous reste plus que Charette, et après cela nous serons sûrs de l'extermination complète des brigands (3).

(Vifs applaudissements).

GOUPILLEAU (de Montaigu). J'annonce à la Convention, comme une chose certaine, que

Cathelinière, bras droit du brigand Charette, a été fait prisonnier, et qu'il est détenu en ce moment à Nantes. (Applaudi.) (1).

BARÈRE a donné les mêmes détails que Carrier sur notre victoire nouvelle, à Cholet, le 9 de ce mois. C'est Turreau qui les donne (2).

[Nantes, 12 vent. II. Au C. de S.P.] (3)

Encore une victoire remportée sur les rebelles. Le 9 de ce mois, le général de brigade Huché, commandant les troupes stationnées à Cholet, s'étant par mes ordres, porté à la Gaubretière, a fait mordre la poussière à 500 scélérats: la cavalerie qui les accompagnait a pris la fuite avant l'action. La fusillade a duré peu de temps et l'arme blanche si chérie des Français a fait la besogne.

Un événement également avantageux, c'est la prise du ci-devant de Cathelinière; il est maintenant en mon pouvoir; une blessure dangereuse l'avoit contraint de se retirer chez lui à Frocé: on l'y a trouvé caché dans un pressoir. Il est résulté de l'interrogatoire qu'il a prêté, que son absence a dispersé le rassemblement, de trois mille hommes qu'il commandoit. Son supplice va venger la mort des braves volontaires qui ont été les victimes de sa fureur.

Quinze mille brigands détruits par les colonnes agissantes, Laroche Jacquelin (sic) tué, Cathelinière arrêté; une grande partie des repaires des brigands incendiés, presque toutes leurs ressources enlevées, voilà où nous en sommes. J'attends de la suite des mesures révolutionnaires que j'ai adoptées, le terme de cette affreuse guerre.

TURREAU.

(Applaudi).

### 40

Les citoyens de la commune de Brice-Libre viennent demander l'organisation de la municipalité de leur commune qui, de dix-neuf membres, est réduite à sept. Ils déposent sur le bureau la somme de 407 liv. 7 sols pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs, nous nous sommes présentés une première fois le 26 brumaire, dans le sein de l'assemblée et nous y avons déposé les ustencils les plus précieux qui servoient aux cérémonies du culte auquel notre commune a renoncé.

Nous avons porté le surplus au district de Gonnesse, nous sommes députés par la commune de Brice-Libre pour vous apporter ce que nos faibles moyens nous permettent de vous offrir pour les braves républicains qui nous

sid.). Mention dans B<sup>in</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XIX, 641; M.U., XXXVII, 267; J. Sablier, n° 1181; J. Fr., n° 529; Ann. patr., p. 1918.

(1) Débats, n° 533, p. 211.

(2) P.V., XXXIII, 54.

(3) Mon., XIX, 640; J. Matin, n° 571; Débats, n° 533, p. 212; C. univ., 18 vent.; Rép. n° 77; C. Eg., n° 566; J. Fr., n° 529; Mess. soir, n° 566; M.U., XXXVII, 267; J. Sablier, n° 1181; J. Mont., p. 966. Extrait dans C. 293, pl. 959, p. 4.

(1) J. Mont., n° 571; Ann. patr., p. 1917; J. Sablier, n° 1181; M.U., XXXVII, 266; C. Eg., n° 566; J. Fr., n° 529; C. univ., 17 vent.; Mess. soir, n° 566.

(2) C. Eg., n° 566; J. Perlet, n° 1182.

(3) B<sup>in</sup>, 16 vent.; Débats, n° 535 p. 241. Extraits dans J. Fr., n° 529; Rép., n° 77; M.U., XXXVII, p. 268; Ann. patr., p. 1918.

(4) P.V., XXXIII, 54 et 184. B<sup>in</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>)